

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Département du Puy-de-Dôme

Délibération 2023/02/03

Nombre de conseillers en exercice : 13	L'an deux mille vingt-trois, Le trois mars
Présents : 10	Le Conseil Municipal
Votants : 12	Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
Abstentions : 0	En mairie de MONTAIGUT LE BLANC, sous la Présidence de
Contre : 0	Monsieur Julien GUILLAUME, Maire,
Pour : 12	Date convocation du Conseil : 27 février 2023 Date d'affichage : 27 février 2023

Présents : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Marie-Pierre AMOUROUX, Maurice LEVET, Karine CHAMBEAUD, Rémi CHOLLEY, Jérémie JACQUART, Christelle MONIER, Philippe MOUGEL, Marilyne NAMYST.

Pouvoirs : Fabienne BEUGER a donné pouvoir à Julien GUILLAUME
Karine BOURDE a donné pouvoir à Philippe MOUGEL

Absent: Laurent RETAILLEAU

Karine CHAMBEAUD est élue secrétaire de séance.

Objet : DELEGATION DE SIGNATURE DU MAIRE A MARIE-PIERRE AMOUROUX, 2^{ème} adjointe.

Le maire de la commune de Montaignut-le-Blanc,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 fixant à 4 le nombre des adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 11 décembre modifiant le nombre d'adjoints à 3

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 25 mai 2020,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation au 1er adjoint,

Arrête :

Article 1er : A compter du 3 mars 2023, Madame Marie-Pierre AMOUROUX est déléguée pour intervenir dans tous les domaines lorsque le maire est absent ou empêché.

Article 2 : Cette délégation *entraîne* délégation de signature des documents. La signature par Marie-Pierre AMOUROUX des pièces et actes devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

Article 3 : Le Maire de la commune de Montaigut-le-Blanc, la secrétaire de mairie, et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Fait à MONTAIGUT LE BLANC, le 9 mars 2023

Pour copie conforme,

Au registre sont les signatures,

Publié le

Le maire

